



EB-2012-0438

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC. AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN GAZODUC PROJET DE REMPLACEMENT DU GAZODUC DU CHEMIN INNES

Enbridge Gas Distribution Inc. (« Enbridge ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario le 11 décembre 2012 en vertu de l'article 90 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.P. chap. 15, Annexe B en vue d'obtenir une ordonnance lui accordant l'autorisation de construire un gazoduc à très haute pression (« THP ») en acier d'une longueur d'environ 2,8 km, et des installations auxiliaires sur le chemin Innes dans la ville d'Ottawa, en Ontario. La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2012-0438.

Le tracé proposé commence à l'intersection du chemin Blair et du chemin Innes, et continue à l'ouest le long du chemin Innes sur environ 2,8 km jusqu'à proximité du Boulevard Saint-Laurent, dans la ville d'Ottawa.

Une carte indiquant l'emplacement du tracé proposé est jointe en annexe « A » du présent avis.

Le gazoduc suivra avant tout les emprises routières existantes. Il est prévu que la construction du gazoduc commence en mai 2013. La mise en service du gazoduc est proposée pour octobre 2013.

Comment consulter la requête d'Enbridge

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous à la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2012-0438 dans la case « Trouver une requête ». Il est également possible de le faire en vous rendant au

bureau de la Commission et à celui d'Enbridge à l'adresse indiquée plus bas, ou sur leur site Web à l'adresse <http://www.enbridgegas.com/innesroad>.

Comment participer

Commentaires

Si vous souhaitez donner votre opinion sur l'instance aux membres de la Commission qui étudient cette requête, nous vous invitons à faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission dans les **30 jours** suivant la publication ou la signification du présent avis. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations sera fournie au requérant ainsi qu'au comité d'audience. Toute lettre de commentaires sera versée au dossier public, ce qui signifie qu'elles peuvent être consultées au bureau de la Commission et qu'elles seront publiées sur son site Web. Avant de verser les observations écrites au dossier public, la Commission supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) de la lettre (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Cependant, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas et citer le numéro de dossier **EB-2012-0438** dans l'en-tête de votre lettre.

Observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance mais désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez présenter une demande de statut d'observateur. Vous devez faire parvenir votre demande par écrit au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Toute requête de statut d'observateur sera versée au dossier public, ce qui signifie qu'elle peut être consultée au bureau de la Commission et qu'elle sera publiée sur son site Web. Avant de verser les requêtes de statut d'observateur au dossier public, la Commission supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) de la lettre (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Cependant, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public.

Intervention

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (par ex. en soumettant des

questions, en déposant des arguments écrits), vous pouvez présenter votre requête de statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard **10 jours** suivant la signification ou la publication du présent avis. Les instructions pour faire une demande de statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tous les documents qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, notamment son nom et coordonnées, seront versés au dossier public, ce qui signifie qu'ils seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez composer le 1-877-632-2727 pour obtenir des renseignements sur l'instance et la manière de participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

La Commission :

Commission de l'énergie de l'Ontario
B.P. 2319
27^{ème} étage
2300, rue Yonge
Toronto, ON M4P 1E4
À l'attention de la Secrétaire de la Commission
Dépôts :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656

Le requérant :

Enbridge Gas Distribution Inc.
B.P. 650
500 Consumers Road
Toronto ON M2J 1P8
À l'attention de : Norm Ryckman

Courriel : EGDRegulatoryProceedings@enbridge.com

Tél : 416-495-5499
Télec. : 416-495-6072

Avocat du requérant :

M. Scott Stoll
Aird & Berlis LLP
Suite 1800, B.P. 754
Brookfield Place, 181 Bay Street
Toronto ON M5J 2T9

Tél : 416-865-4703
Télec. : 416-863-1515
Courriel : [sstoll@airdberlis.com](mailto:ssoll@airdberlis.com)

FAIT LE 9 janvier 2013, à Toronto

COMMISSION DE L'ENERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

ANNEXE « A »

POUR

**ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.
AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN GAZODUC
PROJET DE REMPLACEMENT DU GAZODUC DU CHEMIN INNES**

N° DE DOSSIER DE LA COMMISSION EB-2012-0438

Le 9 Janvier 2013

Carte d'emplacement

